NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/302
5 juin 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-cinquième session
Point 83 de la liste préliminaire*

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 1er juin 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Equateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement équatorien a proclamé les années 90 "Décennie de l'écodéveloppement", invitant la population équatorienne à contribuer à la gestion rationnelle et équilibrée des ressources naturelles, compte tenu de ses aspirations légitimes en matière de développement, l'accent étant particulièrement mis sur la recherche, l'éducation en matière d'environnement et l'adoption de mesures législatives appropriées.

La proclamation de la Décennie de l'écodéveloppement figure dans la Décision présidentielle No 4, en date du 22 avril 1990 (voir annexe).

Etant donné les liens étroits qui existent entre la Décision présidentielle et le point 83 de la liste préliminaire de l'Assemblée générale, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) José AYALA LASSO

* A/45/50.

ANNEXE

Décision No 04

Rodrigo Borja,

Président de la République,

Considérant

Qu'il est urgent que le pays prenne des mesures pour la gestion de ses ressources naturelles et de l'environnement, vu qu'il n'y a pas incompatibilité entre le développement économique et social et la conservation de ces ressources;

Que les conséquences de la détérioration des ressources naturelles et de l'environnement compromettent la situation actuelle et l'avenir du pays, et que, de ce fait, c'est à la société tout entière qu'il incombe de rechercher une solution au problème;

Que le processus de développement doit viser non seulement l'accumulation de richesses matérielles, mais aussi l'amélioration de la qualité de la vie des Equatoriens;

Décide ce qui suit :

1) Les années 90 sont proclamées "Décennie de l'écodéveloppement";

2) Le développement économique et social du pays sera planifié, réalisé et évalué en fonction de critères écologiques, afin que le développement soit durable et n'ait pas pour effet de détruire l'environnement et d'épuiser les ressources naturelles;

3) Pour tout projet de développement, il faudra tenir dûment compte des effets qu'il pourrait avoir sur l'environnement.

Fait au Palais national, à Quito, le 22 avril 1990

Rodrigo Borja,

Président de la République

Mario Jalil Rodriguez,

Ministre de l'agriculture et de l'élevage

Plutarco Naranjo Vargas,

Ministre de la santé

Diego Tamariz Serrano,

Ministre de l'énergie et des mines

/...

LA DECENNIE DE L'ECODEVELOPPEMENT

Déclaration du Président de la République, Rodrigo Borja, proclamant les années 90 Décennie de l'écodéveloppement

Mes chers concitoyens,

Le souci de l'avenir impose aux gouvernements et aux citoyens du monde la nécessité toujours plus urgente de lier le développement économique à la préservation de conditions écologiques propres à assurer le bien-être des générations présentes et futures.

Il est toujours plus évident que le développement n'est pas en soi un but souhaitable s'il ne garantit pas l'utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles, étant donné que le bien-être ne peut pas se définir comme la simple accumulation de richesses matérielles, mais bien comme l'amélioration de la qualité de la vie de la population - ce qui inclut le droit à la santé, à un air pur, à des aliments non contaminés, à un environnement de vie et de travail adéquat et digne.

Le développement implique essentiellement l'harmonie nécessaire - et réalisable - entre l'homme et la nature, mais il n'en a pas toujours été ainsi. On a abusé de plus en plus fréquemment de la science et de la technologie pour exploiter des ressources non renouvelables, ce qui a contribué à une détérioration croissante de l'environnement par suite d'une mauvaise utilisation du sol, de l'emploi en agriculture de technologies polluantes, de l'exploitation des ressources à un rythme qui ne permet pas leur renouvellement, et d'une accumulation croissante de déchets non dégradables.

En conséquence, il est extrêmement urgent que le pays prenne des décisions et applique des mesures concernant la gestion de ses ressources naturelles et de son environnement. Il est indispensable de trouver le juste milieu entre les besoins d'une population qui connaît un accroissement démographique explosif et l'utilisation des ressources toujours limitées que la nature a mises à sa disposition.

C'est pourquoi j'ai décidé d'accorder la plus haute importance à ce problème. Mon gouvernement a pris des mesures fondamentales, telles que la création d'un Sous-Secrétariat aux forêts et aux ressources naturelles au sein du Ministère de l'agriculture, d'un Sous-Secrétariat à l'environnement au sein du Ministère de l'énergie et des mines, et du Service de l'environnement au sein de Petroecuador, dont la capacité de gestion des questions écologiques a été renforcée et sera élargie. Ces deux dernières entités ont, pour la première fois dans l'histoire de l'Equateur, élaboré des normes techniques que les compagnies pétrolières devront respecter à toutes les étapes de leurs activités afin de préserver l'environnement.

De même, dès les premiers jours de mon mandat, j'ai nommé une commission des questions autochtones auprès de la présidence de la République, dont les fonctions consistent essentiellement à chercher une solution aux problèmes des ethnies autochtones du pays et aussi, dans ce cadre, veiller à ce que toutes les politiques gouvernementales tiennent compte des considérations écologiques.

Au cours des 19 premiers mois de mon administration, on a fait don aux communautés autochtones de 1,4 million d'hectares de terres, pour la majeure partie en propriété communautaire, ce qui permet d'assurer tant la survie du groupe et de sa culture que la préservation de l'environnement.

D'autre part, j'ai créé, par le décret exécutif No 375 du 19 janvier 1989, le nouveau Programme de gestion des ressources côtières pour la préservation et la mise en valeur des ressources côtières des provinces d'Esmeraldas, Manabi, Guayas, El Oro et Galápagos, et j'ai donné mon appui à la Commission nationale compétente et à son secrétariat technique, ainsi qu'à la création de zones spéciales de gestion, à l'administration desquelles participent les communautés locales.

Mon gouvernement a pris beaucoup d'autres mesures dans le domaine de l'écologie. Pour cela, il mérite l'appui international. Toutefois, nous pouvons - et nous devons - faire davantage encore. C'est pour cela que j'ai décidé, par la décision exécutive No 04 datée de ce jour, de proclamer les années 90 Décennie de l'écodéveloppement, c'est-à-dire la décennie pendant laquelle le développement économique et social du pays sera planifié, réalisé et évalué en fonction de critères écologiques, afin que ce développement soit durable, ne détruise pas l'environnement et n'épuise pas les ressources naturelles, et qu'il vise non seulement l'accumulation de richesses matérielles, mais aussi l'amélioration de la qualité de la vie de notre peuple.

C'est pourquoi j'ai décidé que le critère écologique serait le dénominateur commun de tous les projets de développement, et j'en appelle au patriotisme des Equatoriens pour que la conservation de la nature soit un élément essentiel de toutes les activités de la communauté équatorienne.

Par suite de la proclamation de la Décennie de l'écodéveloppement, le pays devra mettre particulièrement l'accent sur la recherche, l'éducation en matière d'environnement et l'adoption de mesures législatives appropriées.

Je me dois, en tant que chef de l'Etat, de dire la vérité : le pays ne renoncera pas à l'exploration et à l'exploitation de ses ressources naturelles puisque c'est d'elles que dépend dans une grande mesure la construction de l'infrastructure de base dont il a besoin. Cela dit, je m'engage à ce que cette exploitation se fasse de plus en plus par des moyens scientifiques compatibles avec la préservation de l'écosystème fragile dans lequel se trouvent ces ressources. Nous devons être chaque fois plus exigeants avec nous-mêmes et avec ceux qui partagent les risques de l'exploitation pétrolière. Nous allons appliquer progressivement les normes reconnues sur le plan international qui visent à assurer une exploitation efficace et à réduire les risques de pollution.

Conformément au plan national de développement économique et social (1988-1992), nous allons promouvoir la participation du public à la définition et à l'application de politiques de gestion rationnelle des ressources naturelles au moyen de l'éducation, de la formation, de la recherche et du choix de technologies appropriées ainsi que par le recours à des formes concrètes de consultation au sujet des décisions fondamentales.

Nous sommes en train de formuler de nouvelles stratégies de lutte contre les problèmes de l'environnement dans les villes, que nous sommes résolus à appliquer, et nous allons mettre au point des programmes spéciaux de régénération d'écosystèmes altérés par la pression excessive de l'homme.

Les tâches liées à cette décennie n'incombent pas seulement au Gouvernement. En raison précisément de la grande richesse biologique du patrimoine naturel de l'Equateur, il incombe au monde entier d'aider à le protéger. C'est pourquoi nous allons chercher à obtenir un accroissement de la coopération technique et des ressources internationales destinées aux questions d'environnement.

L'application de la Décennie de l'écodéveloppement est aussi la responsabilité de la communauté tout entière en fonction des particularités des différents secteurs. Ainsi, c'est l'Equateur tout entier qui assume la tâche de s'acheminer vers une forme nouvelle de développement harmonieux, respectant les processus qui permettent le renouvellement des ressources naturelles et de l'environnement. Je vous engage tous à participer à cette entreprise car, aujourd'hui, conservation et développement signifient paix.

Quito, le 22 avril 1990

Journée de la Terre

Rodrigo Borja,

Président de la République